
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 7 mars 2007

Résolution: CE07 0306

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'implantation du nouveau pavillon d'art canadien du Musée des beaux-arts de Montréal dans l'ancienne église Erskine & American United, aux 3407 et 3407A, Avenue du Musée », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 3- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'implantation du nouveau pavillon d'art canadien du Musée des beaux-arts de Montréal dans l'ancienne église Erskine & American United, aux 3407 et 3407A, Avenue du Musée » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 89.1 de la Charte de la Ville;
- 4- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et de soumettre, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville, le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1064400051
/ld

Francine SENÉCAL

Vice-présidente du comité exécutif

Colette FRASER

Greffière adjointe par intérim

Signée électroniquement le 13 mars 2007